

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1129)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 70 (Rect)

présenté par
M. Fourage

ARTICLE 29 TERDECIES

ANNEXE

Rédiger ainsi le tableau annexé aux articles 29 *terdecies* et 29 *vicies* :

Circonscriptions pour l'élection des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger	Nombre de sièges	Circonscriptions pour l'élection des conseillers consulaires	Circonscriptions consulaires
Canada	4	Canada – 1 ^{ère} circonscription	Vancouver, Calgary
		Canada – 2 ^{ème} circonscription	Toronto
		Canada – 3 ^{ème} circonscription	Québec
		Canada – 4 ^{ème} circonscription	Montréal, Moncton, Halifax
États-Unis d'Amérique	7	États-Unis – 1 ^{ère} circonscription	Atlanta
		États-Unis – 2 ^{ème} circonscription	Boston
		États-Unis – 3 ^{ème} circonscription	Houston, La Nouvelle-Orléans
		États-Unis – 4 ^{ème} circonscription	Chicago
		États-Unis – 5 ^{ème} circonscription	Miami
		États-Unis – 6 ^{ème} circonscription	Washington
		États-Unis – 7 ^{ème} circonscription	Los Angeles
		États-Unis – 8 ^{ème} circonscription	San Francisco
		États-Unis – 9 ^{ème} circonscription	New York
Amérique latine et Caraïbes	7	Argentine	Buenos Aires
		Bolivie	La Paz
		Brésil – 1 ^{ère} circonscription (avec Suriname)	Brasilia, Recife, Paramaribo
		Brésil – 2 ^{ème} circonscription	Rio de Janeiro
		Brésil – 3 ^{ème} circonscription	Sao Paulo
		Chili	Santiago

		Colombie	Bogota
		Costa Rica, Honduras, Nicaragua	San José, Tégucigalpa, Managua
		Équateur	Quito
		Guatémala, Salvador	Guatémala, San Salvador
		Haïti	Port-au-Prince
		Mexique	Mexico
		Panama, Cuba, Jamaïque	Panama, La Havane, Kingston
		Paraguay	Assomption
		Pérou	Lima
		République dominicaine	Saint-Domingue
		Uruguay	Montévidéo
		Vénézuéla, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago	Caracas, Castries, Port d'Espagne

Europe du Nord	8	Danemark	Copenhague
		Finlande, Lituanie, Lettonie, Estonie	Helsinki, Vilnius, Riga, Tallinn
		Irlande	Dublin
		Norvège, Islande	Oslo, Reykjavik
		Royaume-Uni – 1 ^{ère} circonscription	Édimbourg, Glasgow
		Royaume-Uni – 2 ^{ème} circonscription	Londres
		Suède	Stockholm

Bénélux	6	Belgique	Bruxelles
		Luxembourg	Luxembourg
		Pays-Bas	Amsterdam

Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse	11	Allemagne – 1 ^{ère} circonscription	Berlin, Hambourg
		Allemagne – 2 ^{ème} circonscription	Francfort, Düsseldorf, Sarrebruck
		Allemagne – 3 ^{ème} circonscription	Munich, Stuttgart
		Autriche, Slovaquie, Slovénie	Vienne, Bratislava, Ljubljana
		Suisse – 1 ^{ère} circonscription	Zurich
		Suisse – 2 ^{ème} circonscription	Genève

Europe centrale	3	Arménie, Géorgie	Erevan, Tbilissi
------------------------	---	------------------	------------------

et orientale (y compris Russie)		Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Albanie, Kosovo, Monténégro	Sofia, Sarajevo, Skopje, Tirana, Pristina, Podgorica
		Croatie	Zagreb
		Hongrie	Budapest
		Pologne	Varsovie, Cracovie
		République tchèque	Prague
		Roumanie, Moldavie	Bucarest, Chisinau
		Russie, Biélorussie	Moscou, Saint-Pétersbourg, Ekaterinbourg, Minsk
		Serbie	Belgrade
	Ukraine	Kiev	
Europe du Sud	5	Chypre	Nicosie
		Grèce	Athènes, Thessalonique
		Italie – 1 ^{ère} circonscription (avec Malte et État de la Cité du Vatican)	Rome, Naples, La Valette, Cité du Vatican
		Italie – 2 ^{ème} circonscription	Milan, Turin et Gênes
		Monaco	Monaco
		Turquie	Istanbul, Ankara
Péninsule ibérique	6	Andorre	Andorre-la-Vieille
		Espagne – 1 ^{ère} circonscription	Barcelone
		Espagne – 2 ^{ème} circonscription	Madrid, Séville, Bilbao
		Portugal	Lisbonne, Porto
Afrique du Nord	7	Algérie – 1 ^{ère} circonscription	Oran
		Algérie – 2 ^{ème} circonscription	Annaba
		Algérie – 3 ^{ème} circonscription	Alger
		Égypte	Le Caire, Alexandrie
		Maroc – 1 ^{ère} circonscription	Tanger
		Maroc – 2 ^{ème} circonscription	Fès
		Maroc – 3 ^{ème} circonscription	Agadir
		Maroc – 4 ^{ème} circonscription	Marrakech

		Maroc – 5 ^{ème} circonscription	Rabat
		Maroc – 6 ^{ème} circonscription	Casablanca
		Tunisie, Libye	Tunis, Tripoli

Afrique occidentale	4	Bénin	Cotonou
		Burkina Faso	Ouagadougou
		Côte d'Ivoire	Abidjan
		Guinée	Conakry
		Mali	Bamako
		Mauritanie	Nouakchott
		Niger	Niamey
		Sénégal, Guinée-Bissao, Cap-Vert	Dakar, Bissao, Praia
		Togo, Ghana	Lomé, Accra

Afrique centrale, australe et orientale	5	Afrique du Sud, Mozambique, Namibie, Botswana	Johannesbourg, Le Cap, Maputo, Windhoek, Gaborone
		Angola	Luanda
		Cameroun, Guinée équatoriale	Douala, Yaoundé, Malabo
		Comores	Moroni
		Congo	Pointe-Noire, Brazzaville
		Djibouti	Djibouti
		Éthiopie, Soudan, Soudan du Sud	Addis Abeba, Khartoum, Djouba
		Gabon	Libreville, Port-Gentil
		Kenya, Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe	Nairobi, Kampala, Kigali, Bujumbura, Dar es Salam, Lusaka, Hararé
		Madagascar	Tananarive, Diégo-Suarez, Majunga, Tamatave
		Maurice, Seychelles	Port-Louis, Victoria
		Nigéria	Lagos, Abuja
		Républicaine centrafricaine	Bangui
		République démocratique du Congo	Kinshasa
		Tchad	Ndjamena

Asie centrale et Moyen-Orient	4	Arabie saoudite – 1 ^{ère} circonscription (avec Yémen)	Djeddah, Sanaa
--------------------------------------	---	---	----------------

		Arabie saoudite – 2 ^{ème} circonscription (avec Koweït)	Riyad, Koweït
		Émirats arabes unis, Oman	Doubai, Abou Dabi, Mascate
		Iran, Pakistan, Afghanistan, Azerbaïdjan, Turkménistan, Kazakhstan, Tadjikistan, Ouzbékistan, Kirghizstan	Téhéran, Islamabad, Karachi, Kaboul, Bakou, Achgabat, Astana, Almaty, Douchanbé, Tachkent
		Jordanie, Irak	Amman, Bagdad, Erbil
		Liban, Syrie	Beyrouth, Damas
		Qatar, Bahreïn	Doha, Manama
Israël et Territoires palestiniens	4	Israël et Territoires palestiniens – 1 ^{ère} circonscription	Jérusalem
		Israël et Territoires palestiniens – 2 ^{ème} circonscription	Tel-Aviv, Haïfa
Asie-Océanie	9	Australie, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée	Sydney, Canberra, Suva, Port Moresby
		Cambodge	Phnom Penh
		Chine – 1 ^{ère} circonscription	Canton, Wuhan, Chengdu
		Chine – 2 ^{ème} circonscription (avec Mongolie et Corée du Nord)	Pékin, Shenyang, Oulan-Bator, Pyongyang
		Chine – 3 ^{ème} circonscription	Hong Kong, Macao
		Chine – 4 ^{ème} circonscription	Shanghai
		Corée du Sud, Taïwan	Séoul, Taipei
		Inde – 1 ^{ère} circonscription (avec Bangladesh, Népal, Sri Lanka)	New Delhi, Bangalore, Bombay, Calcutta, Dacca, Katmandou, Colombo
		Inde – 2 ^{ème} circonscription	Pondichéry, Chennai
		Indonésie	Jakarta
		Japon	Tokyo, Kyoto
		Laos	Vientiane
		Malaisie, Brunei	Kuala Lumpur, Bandar Seri Begawan
		Nouvelle-Zélande	Wellington
		Philippines	Manille
Singapour	Singapour		

		Thaïlande, Birmanie	Bangkok, Rangoun
		Vanuatu	Port-Vila
		Vietnam	Hô Chi Minh-Ville, Hanoï

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de la convergence de vue qu'il convient d'engager, au cours de cette nouvelle lecture, avec le Sénat, le présent amendement fixe à quinze le nombre de circonscriptions pour l'élection à l'AFE (contre 5 dans le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale et 20 dans le texte adopté par le Sénat) et à 90 le nombre de conseillers à l'AFE (soit un nombre compris entre les 81 conseillers prévus dans le projet de loi initial et les 102 proposés par le Sénat), maintenant ainsi quasiment inchangé le ratio de représentation démographique à environ un élu pour 17 000 inscrits.

Ce nouveau découpage a également pour objet de répondre à trois contraintes :

- en premier lieu, afin de tirer les conséquences de l'instauration, par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, de onze députés élus par les Français établis par les Français établis hors de France, le découpage proposé ne se veut pas trop proche de celui présidant à la délimitation actuelle des onze circonscriptions législatives à l'étranger. En effet, deux découpages trop similaires risqueraient, à rebours de l'objectif poursuivi par la présente réforme, de faire perdurer aux yeux des électeurs deux niveaux de représentation – députés et conseillers à l'AFE – concurrents. Aussi le nombre de circonscriptions proposées est sensiblement supérieur à onze ;

- dans le même temps, ce découpage ne comporte pas trop de circonscriptions, dans la mesure où leur multiplication, doublée à l'étroitesse du corps électoral, pourrait potentiellement empêcher le dépôt d'au moins trois listes complètes dans chacune des circonscriptions. Il en va du respect des principes constitutionnels de pluralisme et d'égalité d'accès aux mandats électifs ;

- en dernier lieu, le découpage proposé ne comporte pas de circonscriptions, où ne seraient élus qu'un ou deux conseillers à l'AFE, dans la mesure où le scrutin de liste à la proportionnelle ne trouverait alors pas pleinement à s'appliquer.